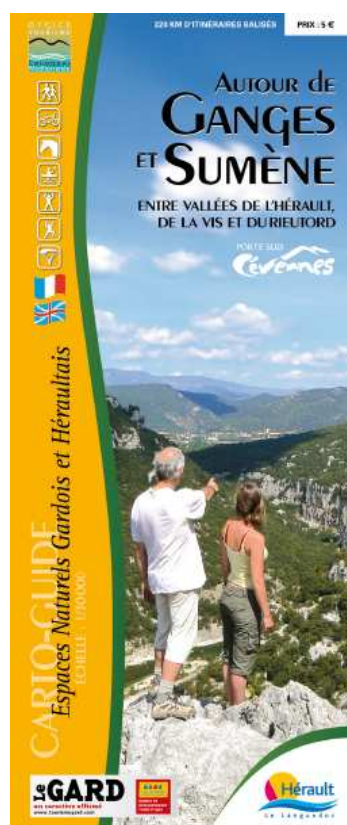




Labellisation Gard pleine nature du nouveau réseau local d'espaces sites et itinéraires

« Autour de Ganges et Sumène

- Entre Vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord »
Et sortie officielle de son carto-guide
dans la collection « Espaces Naturels Gardois et Héraultais »



Le vendredi 13 Décembre 2013- 11h-
– Sumène – Parking de l'ancienne Gare -

Contacts presse :

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises : Mathieu Bertrand/ Tel : 064760 76 69

/ Mail : mbertrand@cdcgangesumene.fr/

ADRT: Claire Pradel / tél : 04.66.36.96.35/ Mail : pradel@tourismegard.com /P: 06-18-71-36-64

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 /Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/

Sommaire

Communiqué de synthèse P.3

Fiche 1 :
L'offre d'activités de pleine nature des Cévennes Gangeoises et Suménoises P.4

Fiche 2 : « Gard pleine Nature »,
La garantie d'un engagement : « Vous aimez... nous protégeons » P.5

Fiche 3:
Environnement, la politique du Conseil général P.7

Fiche 4 :
Les espaces naturels sensibles départementaux et les activités de pleine nature P.8

Annexe :
Présentation de l'offre de randonnée et d'activités de pleine nature, topoguides, cartoguides.

Contacts presse :

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises : Mathieu BERTRAND / Tel : 06 47 60 76 69 / Mail : mbertrand@cdcangesumene.fr/

ADRT: Claire Pradel / tél : 04.66.36.96.35/ Mail : pradel@tourismegard.com /P: 06-18-71-36-64

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 /Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

Nîmes, le 13 Décembre 2013

« Entre Ganges et Sumène – Entre Vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord »

Le nouveau réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires labellisé 'Gard pleine nature'

Plus de 220 km de sentiers à découvrir à pied, à cheval ou en VTT et de multiples sites de sports de nature, tel est le nouveau réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires mis en œuvre par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises avec l'appui des Conseil généraux du Gard et de l'Hérault, de l'Europe et de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard.

Labellisé pour sa partie gardoise «Gard pleine nature» pour ses critères de qualité environnementaux, touristiques et sportifs, ce réseau est présenté dans un nouveau cartoguide, intitulé « Entre Ganges et Sumène- Entre vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord – Porte Sud Cévennes».

Dix-huitième de la collection «Espaces Naturels Gardois», et premier cartoguide interdépartemental il propose plus d'une trentaine d'idées de balades dont certaines particulièrement adaptées aux VTT et aux cavaliers. On y retrouve également des sentiers de découverte, une Via Ferrata, des sites d'escalades et aussi un site de parapente.

Entre vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord, ces sentiers sont **80% accessibles à VTT et à cheval**. Ce maillage de sentiers vient ainsi compléter le réseau local de sentiers « Causses et Gorges de la Vis - Cirque de Navacelles » mis en œuvre en 2011 par la Communauté de Communes du Pays Viganais avec l'appui du Conseil général du Gard. Cet ensemble permet ainsi de proposer aujourd'hui sur les Cévennes un réseau de près de **400 km** de sentiers.

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a mise en œuvre cet équipement de loisirs conforme au label « Gard pleine nature » avec le soutien financier de **22 380€** et technique du Conseil général du Gard. La communauté de communes de Cévennes Gangeoises et Suménoises et L'ADRT ont coédité le cartoguide dans la collection départementale *Espaces Naturels Gardois* pour un coût total de 16 064,4 3€ (dont 30 % ADRT du Gard).



La conception, la gestion et la promotion de ce réseau d'Espaces Sites et Itinéraires répond a aux critères techniques proposés par le Conseil général dans le cadre du label départemental. C'est ainsi que l'on retrouvera le macaron «Gard pleine nature » sur les panneaux de départ des sentiers comme sur le cartoguide. **Lancé en 2008, le label départemental «Gard pleine nature»** permet aux amateurs d'activités de pleine nature, d'identifier des espaces, sites ou itinéraires garantis par le Département du Gard selon des critères de qualité environnementaux, touristiques et sportifs

Le cartoguide « **Entre Ganges et Sumène – Entre Vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord** » a été imprimé en 3000 exemplaires, version intégralement bilingue français/anglais .

A ce jour, la collection «Espaces Naturels gardois » propose **19 cartoguides**. Chacun est disponible au prix de 5€ l'unité, dans tous les offices de tourisme du Gard, à la maison du tourisme du Gard de Nîmes et dans les commerces (librairies, grandes surfaces spécialisées, sites internet, magasins de sport...).

NOUVEAU : les cartoguides sont également disponibles en ligne avec paiement sécurisé sur le portail départemental www.tourismegard.com , rubrique Activités de Pleine Nature.

Contacts presse :

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises : Mathieu BERTRAND / Tel : 06 47 60 76 69 / Mail : mbertrand@cdegangesumene.fr/

ADRT: Claire Pradel / tél : 04.66.36.96.35/ Mail : pradel@tourismegard.com /P: 06-18-71-36-64

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 /Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/



L'offre de sport de nature sur la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Le développement touristique est très important pour notre territoire. C'est le premier pan de notre économie. Pour exemple, le territoire est doté de sites remarquables : le cirque de Navacelles au cœur de l'espace Causses et Cévennes, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et dont Ganges est l'une des 5 « Villes Porte », le Mont Aigoual du haut de ses 1 567m d'altitude, la Grotte des Demoiselles, un territoire préservé et protégé en zone Natura 2000.

De plus, de nombreuses activités sportives de pleine nature sont praticables sur notre territoire via ferrata du Thaurac, dont la réouverture a été inaugurée en juin dernier suite à de nombreux travaux de mise en sécurité, Canoë et kayak et les sentiers de randonnées.

Fort de ces atouts, une étude sur l'aménagement des bords de rivière a été réalisée sur la gestion des flux et l'aménagement de l'espace en identifiant les zones de baignades et les zones d'activité nautique. Ce diagnostic territorial nous a permis de définir les sites prioritaires dont le Site de Saint Etienne d'Issensac sur la commune de Brissac.

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a aménagé pour la deuxième année consécutive un espace de baignade surveillé, un parking, des sanitaires et une restauration rapide. Par ces aménagements, la Communauté de Communes souhaite accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions et redonner à ce site sa vocation d'accueil d'un public de vacanciers et de familles.

Cette opération sera reconduite pour l'été prochain avec la mise en place d'aménagements tels que tables de pique nique, barbecues... une réflexion sur l'aménagement d'autres sites est également en cours.

Ces opérations sont réalisées avec la collaboration des Conseils généraux de l'Hérault et du Gard, des services de l'Etat et des communes concernées.

Contact presse :

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises : Mathieu BERTRAND / Tel : 06 47 60 76 69 / Mail : mbertrand@cdcangesumene.fr

« Gard pleine nature » : la garantie de l'engagement du Département « Vous aimez...Nous protégeons pour mieux vous accueillir»

Le Conseil général facilite la pratique des activités de pleine nature et de la randonnée. Sur l'ensemble du territoire gardois, il assure l'entretien des sentiers et sites d'activités de pleine nature classés au titre du Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), en lien avec les fédérations sportives concernées

La législation prévoit désormais une compétence départementale pour l'encadrement des pratiques liées aux activités de pleine nature. Avec le label « Gard pleine nature », le Conseil général s'engage dans une politique visant à structurer l'offre départementale d'itinéraires et de sites équipés et ainsi améliorer l'accès aux pratiques sportives de pleine nature, avec pour 2013, un budget de 655 000 €.

Gard pleine nature : un label lancé en 2008

Lancée en 2008, l'appellation «Gard pleine nature » s'inscrit dans la démarche de développement durable, choisie par la majorité. Ce label signe l'engagement du Conseil général du Gard et de ses partenaires dans le développement maîtrisé des activités de pleine nature, la connaissance et la préservation des espaces naturels gardois.

Progressivement mise en place dans le département, le label « Gard pleine nature», doit permettre, en partie, aux amateurs pratiquant des activités de pleine nature, d'identifier des espaces, sites ou itinéraires garantis par le Département conformément à des critères de qualité au sein d'une offre d'activités de loisirs en milieu naturel de plus en plus dense. Le Conseil général souhaite ainsi garantir l'accès à des espaces bien identifiés, gérés, aménagés, dans le respect de l'environnement. Le Comité Départemental du Tourisme du Gard, partenaire incontournable du Conseil général, assure dans le temps la promotion de ces espaces, sites et itinéraires locaux ainsi labellisés et que l'on retrouve dans la collection des cartoguides « *Espaces Naturels Gardois* ».

Gard pleine nature : des opérations et sites exemplaires

L'identification des opérations « Gard pleine nature » s'appuie sur:

► **La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires -CDESI-** dont la mission est de donner un avis consultatif sur les projets liés aux activités de pleine nature.

Elle est composée de quatre collèges : institutions et établissements publics, mouvement sportif, gestionnaires d'espaces et acteurs de l'environnement, et enfin acteurs du tourisme et autres usages.

► **Un Plan Départemental des Sites et itinéraires -PDESI-**,

Ce plan prend en compte les activités de pleine nature dans une démarche de développement durable. Il identifiera les sites majeurs du département en matière de pratiques de loisirs en espace naturel. Il constitue une base de travail pour réunir l'ensemble des acteurs sportifs, touristiques et naturalistes. Ce plan vient compléter le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. On y retrouve ainsi le plus grand site d'escalade

Les opérations « Gard pleine nature » sont identifiées parmi :

- > Les opérations d'acquisition et de gestion des espaces mises en œuvre dans le respect de la charte des espaces naturels sensibles.
- > L'entretien de ces espaces intégrant les principes de la charte des espaces naturels sensibles, les sites et aménagements d'itinéraires répondant aux critères du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.
- > Les parcours pédagogiques et escapades nature permettant à tous de s'approprier les enjeux du territoire gardois portés par des intervenants reconnus, les opérations de sensibilisation, expositions ou ouvrages et les manifestations sportives de pleine nature permettant la valorisation de notre territoire.

Contact presse

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 /Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/

L'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Gard : un partenaire incontournable du Conseil général

L'Agence, partenaire du Conseil général, assure la promotion de la démarche « Gard Pleine Nature »

- ⇒ Elle est garante de la collection et co-édite les cartoguides «Espaces Naturels Gardois».
- ⇒ Elle est un interlocuteur intermédiaire auprès des professionnels des activités de nature
- ⇒ Elle assure la promotion dans le temps : création de produits touristiques, assistance à la promotion et à l'édition de documents touristiques, mise en place de plans de formations locaux, qualification de l'offre par la mise en œuvre de chartes de qualités.

A venir début 2014 : Deux nouveaux réseaux de sentiers labellisés Gard pleine nature et la sortie de leur cartoguide dans la collection « Espaces Naturels Gardois »

- ⇒ Réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires « Massif des Lens- Gardonnenque » et « Agglomération d'Alès Agglomération avec le secteur de Saint Jean du Gard » mis en œuvre respectivement par la communauté de communes Lens Gardonnenque et la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération.

Contact presse

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 / Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/

Politique départementale de l'environnement

Damien Alary : « Pour un environnement durable et protégé, nous devons agir ! »

Riche d'un environnement exceptionnel avec 30 % de son territoire reconnu d'intérêt européen, par la présence d'espèces ou de milieux naturels rares, le Gard fait l'objet d'une croissance démographique particulièrement importante de l'ordre de 10 000 nouveaux habitants par an. Cette croissance démographique induit une pression significative sur l'environnement. La consommation de l'espace gardois de ces 25 dernières années est supérieure à l'espace consommé dans les 25 siècles précédents. Le Conseil général s'applique depuis près de 20 ans à protéger et valoriser les grands sites, les paysages, les espaces naturels et les sentiers de randonnées. Il facilite la pratique des activités de pleine nature et de la randonnée. Sur l'ensemble du territoire gardois, il assure l'entretien des sentiers et sites d'activités de pleine nature classés au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), en lien avec le comité départemental de la randonnée pédestre. Et depuis 2008, via le label « Gard pleine nature », le Conseil général structure l'offre départementale d'itinéraires et de sites équipés et améliore l'accès aux pratiques sportives de pleine nature.

La politique de protection foncière des espaces naturels sensibles

Le Conseil général du Gard s'est engagé depuis plus de 20 ans dans une politique de protection de l'environnement fondée sur l'acquisition et la valorisation des richesses départementales, comme les espaces naturels sensibles (ENS).

⇒ En 2012, le Conseil général consacre une enveloppe de 900 000 € pour l'acquisition foncière ou l'aide à l'acquisition pour les communes.

Les espaces naturels départementaux

Le Département du Gard compte 17 propriétés départementales réparties sur l'ensemble du territoire gardois, soit plus de 3 700 hectares. Ce sont des espaces particulièrement remarquables, tant pour leur valeur paysagère qu'écologique, ou, depuis la loi « risque » de 2003, du fait de leur fonction de champs naturels d'expansion des crues. Le Conseil général du Gard gère ses espaces dans le respect des milieux naturels et en organisant l'accueil du public.

⇒ En 2013, Le Département consacre 800 000 € pour l'aménagement et l'entretien des Espaces Naturels Départementaux.

Ouverture des espaces à la randonnée : une offre de plus de 3 700 km de sentiers

Sur l'ensemble du territoire gardois, le Conseil général entretient en direct plus de 3 700 km de sentiers classés et ce en lien avec les fédérations sportives liées à cette pratique et plus particulièrement le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP). Le Conseil général apporte également une assistance technique et financière aux projets d'itinéraires de randonnées et à leur signalétique comme celui porté par la communauté de communes Vivre en Cévennes inauguré ce jour.

Contact presse

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 / Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/

Gard pleine nature

Les espaces naturels sensibles départementaux et les activités de pleine nature

Les 17 Espaces Naturels Sensibles départementaux acquis à ce jour

- RNR Combe Chaude,
- Massif et Gorges de la Cèze, (ex méjannes le clap)
- La Baume,
- Le Pont Saint Nicolas (ex la chaumière)
- Le méandre de Yerle,
- Le pont du gard,
- Le vallon des joignes (ex le paradis)
- Les marais du Scamandre,
- Le marais du Cougourlier,
- Les marais de la tour carbonière (ex Psalmody, pont tombé, musette mahistre, les sablons)
- Les dunes de l'espiguette
- La jasse brulée,
- Le cirque de navacelles
- Ripisylve du vidourle
- Roc du salidou (ex malpertus)
- La plaine du couvent (ex Junas)
- Le barrage des 2 lacs,

Les activités de pleine nature prises en compte sont :

- Les randonnées : pédestre, équestre, VTT
- Les activités à corde : spéléologie, escalade, canyoning
- Les activités nautiques : canoë-kayak, voile, plongée, aviron
- Le tir à l'arc
- La course d'orientation
- Le ski : alpin, fond, raquettes

Les 6 règles de bonne conduite pour préserver les sites sensibles

- Ne pas sortir des chemins balisés pour ne pas se perdre, endommager des espaces végétaux, ou effrayer les animaux
- Ne pas cueillir de plantes, ni de fleurs,
- Prévoir des sacs pour emporter les déchets du pique-nique notamment
- Bien regarder les panneaux. Certains espaces naturels sensibles demandent à ce que les chiens soient tenus en laisse.
- Respecter la réglementation spécifique signalée sur place de certains espaces naturels sensibles.
- Pour votre sécurité et celle d'autrui, ne portez pas ou n'allumez pas de feu

Contact presse

Conseil général : Elsa Thiebaut / Tél: 04.66.76 76 01 / Mail : elsa.thiebaut@gard.fr/

Annexe